



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

Plan d'activités de

2023



Déclarations

Vision : Une économie circulaire aujourd'hui pour un avenir sans déchets

Mission : Promouvoir la responsabilité individuelle des producteurs par l'éducation et l'application de la loi afin de favoriser l'économie circulaire de l'Ontario, de stimuler l'innovation et de protéger l'environnement

Table des matières

Section	Titre	Page
01	Glossaire	3
02	Introduction	4
03	Aperçu des programmes	6
04	Processus d'élaboration du plan d'activités de 2023	8
05	Profil de l'Office	9
	Rôle et mandat	9
	Structure de gouvernance	10
	Relations avec le gouvernement	10
	Services en français	10
06	Point sur les activités depuis la publication du Plan d'activités de 2022	11
07	Priorités stratégiques pour 2023-2025	12
	Priorités stratégiques	12
	Hypothèses de base	12
08	Objectifs et principales activités	15
09	Plan financier	20
	Approche	20
	Aperçu du budget	20
	Ressources humaines	22
	Revenus et dépenses	26
	Financement par emprunt	28
	Actif net et réserve de fonctionnement	29
	Risques	30
10	Mesures de rendement	31

Acronymes clés

ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques	LTRD	<i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i>
CCFS	Conseil consultatif des fournisseurs de services	OES	Ontario Electronic Stewardship
CCI	Conseil consultatif de l'industrie	OFI	Organisme de financement de l'industrie
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques	OGI	Organisme de gérance de l'industrie
DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	OPRR	Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office »)
EEE	Équipements électriques ou électroniques	ORP	Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
GDD	Gestion des déchets dangereux	PDS	Produits dangereux et spéciaux
LOSD	<i>Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets</i>	PGI	Plan de gérance de l'industrie
LPE	Loi sur la protection de l'environnement	PVP	Programme des vieux pneus
LRREC	<i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>	REP	Responsabilité élargie des producteurs
		SGPUO	Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
		TIT/AV	Équipements de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel

02 Introduction

Promouvoir l'économie circulaire de l'Ontario et la prestation de services de déclaration numérique sur les déchets de l'Ontario

Il s'agit du septième plan d'activités de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) depuis sa création le 30 novembre 2016, lors de la proclamation de la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets (LOSD). Le présent plan énonce les priorités stratégiques, les objectifs et les mesures de rendement de l'Office, ainsi que les principales activités prévues et les ressources humaines et financières dont il aura besoin pour s'acquitter de son mandat entre 2023 et 2025. Les activités décrites dans le présent plan découlent uniquement du mandat de l'Office, qui lui est conféré par la loi, et des directives reçues à ce jour du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

Le mandat de l'Office comporte deux volets. Dans un premier temps, l'Office agit en qualité d'organisme de réglementation de l'économie circulaire en Ontario avec pour mission de mettre en œuvre un cadre novateur en matière de responsabilité élargie des producteurs (REP) en ce qui a trait aux programmes provinciaux de récupération des ressources pour les six catégories suivantes : les pneus, les piles et batteries, les équipements de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel (TIT/AV), le matériel d'éclairage, les produits dangereux et spéciaux (PDS) et les boîtes bleues. En parallèle, l'Office a été mandaté pour établir des services de déclaration numérique pour les programmes de déclaration et de suivi des sols de déblai et des déchets industriels et liquides dangereux de l'Ontario.

Les activités de l'Office reposent sur quatre priorités stratégiques :

1. Fournir aux inscrits un Registre accessible et facile à utiliser

Tous les programmes de l'Office fonctionnent avec un Registre en ligne visant à faciliter les déclarations obligatoires des inscrits.

2. Offrir un programme de conformité efficace pour aider à atteindre les résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets dans la province

Les résultats du réacheminement des déchets, intégrés dans le cadre de la REP, et les réglementations qui l'accompagnent dépendent d'un programme de conformité efficace et efficient qui responsabilise la collectivité réglementée.

L'OPRR est l'organisme de réglementation de l'économie circulaire en Ontario. Sa mission est de mettre en œuvre un cadre efficace de responsabilité élargie des producteurs pour les programmes provinciaux de récupération des ressources, et exploiter des services de production de rapports faciles d'utilisation pour suivre le déplacement des déchets dangereux et les sols de déblai.

3. Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur la récupération des ressources et les déchets

L'Office est tenu de rendre publiques les données du Registre. Les inscrits et le public s'attendent à ce que l'Office publie des renseignements fiables et utiles sur les programmes.

4. Bâtir un organisme responsable, transparent et durable, capable d'optimiser les ressources

Le gouvernement et les intervenants s'attendent à ce que l'Office fonctionne de façon transparente et responsable sur le plan financier, et continue à exceller pour atteindre les résultats en matière de prestation de services et de réglementation.

Tous les programmes que l'Office administre au nom du gouvernement exigent que notre collectivité réglementée adopte des changements importants qui ont une incidence sur la façon dont les inscrits gèrent leurs entreprises. Les activités de l'Office permettent en effet aux inscrits de

02 Introduction

s'acquitter facilement de leurs obligations de déclaration par l'entremise du Registre, en plus de les aider à respecter leurs obligations en matière de conformité. En allégeant le fardeau réglementaire des inscrits et en les aidant à comprendre leurs nouvelles obligations, l'Office encourage la récupération des ressources et la production de rapports pour la province.

Les principales activités de l'Office sont les suivantes :

- Interagir directement avec les inscrits et les intervenants, notamment les municipalités et les collectivités des Premières Nations concernées par les programmes de REP et les services de déclaration;
- Créer, tenir à jour et améliorer les portails du Registre pour les rendre conviviaux;
- Faire rapport publiquement des données du Registre pour tous les programmes, aussi bien pour le grand public que pour aider les inscrits à respecter leurs obligations;
- Offrir un programme de conformité efficace pour les programmes de REP en responsabilisant par la sensibilisation, l'éducation, la communication claire et, au besoin, l'application de la loi.

Pour répondre aux attentes des inscrits, du gouvernement et du public, et pour respecter ses priorités, le budget et les prévisions mentionnés dans le présent plan d'activités comprennent de nouveaux investissements, qui n'étaient pas prévus dans les plans d'activités précédents. Ceux-ci sont axés sur deux domaines :

Personnel de première ligne

L'Office prévoit embaucher neuf employés de première ligne supplémentaires en 2023, par rapport aux prévisions publiées dans le Plan d'activités de 2022. Ces nouveaux employés permettront à l'Office de répondre à l'intensification des activités depuis le lancement des nouveaux programmes, de traiter plus rapidement les demandes, d'éliminer l'arriéré existant et de mieux se concentrer sur le travail de conformité et d'application de la loi, nécessaire pour soutenir un marché équitable et atteindre les objectifs de récupération des ressources. L'embauche de personnel de première ligne permettra de réduire le fardeau pour les parties réglementées que nous servons, en offrant un soutien en direct aux inscrits qui ont des questions sur leurs obligations ou sur le fonctionnement du Registre, et en aidant les inscrits à éviter les erreurs et les omissions lors de l'inscription et des déclarations. Ce personnel aidera également l'Office à mieux servir les fournisseurs de services, les municipalités et les collectivités des Premières Nations concernés par les programmes que nous offrons.

Soutien informatique

L'Office prévoit investir davantage dans le soutien et

l'infrastructure informatiques afin de permettre au Registre d'être accessible, fiable et sécurisé. Les investissements concerneront les licences et les logiciels, l'amélioration de la sécurité et l'élargissement de l'équipe des services gérés afin d'apporter des améliorations, des mises à jour, des versions et des corrections en continu au système pour l'ensemble des programmes. Les attentes en matière de sécurité et de fiabilité sont élevées. Le nombre et la complexité des portails du Registre ont augmenté considérablement au cours de la dernière année et continueront sur cette lancée jusqu'à la fin de 2022. Le volume des demandes pour le système augmentera de façon exponentielle en 2023. En parallèle, les inscrits veulent que les portails demeurent accessibles et faciles à utiliser. Ces investissements aideront à maintenir et à améliorer la convivialité du système dans son ensemble, ce qui, au bout du compte, permettra aux inscrits de mieux respecter leurs obligations en matière de déclaration.

Au cours des cinq dernières années, le mandat et la taille de l'Office se sont élargis, surtout la dernière année lorsque les quatre programmes suivants ont été lancés : le Programme sur les produits dangereux et spéciaux (PDS), le Programme de REP sur les boîtes bleues et les Services le registre en ligne sur pour les sols de déblai et les déchets dangereux. Depuis la publication de son Plan d'activités de 2022, l'Office en a appris davantage sur les exigences des programmes qu'il offre, les besoins des inscrits, les impératifs de l'infrastructure du Registre et les attentes du gouvernement, des intervenants et du public. Les nouveaux investissements décrits ci-dessus permettront à l'OPPR d'apporter aux inscrits le soutien dont ils ont besoin pour satisfaire à leurs exigences réglementaires, sans fardeau inutile, et d'atteindre les résultats du gouvernement en matière de réglementation.

Pour aider la province à se tourner vers une économie circulaire et à produire des rapports plus précis sur les activités de gestion des déchets, l'Office doit être à l'écoute de la collectivité réglementée, de l'ensemble du secteur de la gestion des déchets, des municipalités, des collectivités des Premières Nations et du ministère, et s'engager à collaborer avec eux. L'Office continuera de réduire au minimum le fardeau et les coûts pour tous les inscrits, tout en travaillant en étroite collaboration avec toutes les parties pour veiller à ce que ses activités permettent aux inscrits de mieux comprendre, s'adapter et se conformer aux exigences réglementaires.

À titre d'organisme entièrement financé par les contributions des parties réglementées, l'Office s'engage à réduire les dépenses et le fardeau administratif, tout en remplissant efficacement le mandat que lui confère la loi.

03 Aperçu des programmes

Programmes des registres et de la conformité et des services de production de rapports numériques

Programmes de récupération des ressources visés par la LRREC et la LTRD

La LOSD est constituée de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC) et de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD). Ensemble, ces lois définissent le cadre réglementaire pour la transformation du recyclage en Ontario. Les matières gérées dans le cadre des quatre anciens programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario (pneus, équipements électroniques, déchets municipaux dangereux ou spéciaux, et boîtes bleues) sont ou seront assujetties au nouveau cadre réglementaire de la REP de l'Ontario pour la récupération des ressources.

Comme l'indique la LRREC, le nouveau cadre réglementaire de la REP pour promouvoir l'économie circulaire de l'Ontario exige que les producteurs de matières désignées assument la responsabilité financière de leurs produits et de leur emballage lorsque les consommateurs les éliminent. Lors de l'intégration d'un groupe de matières dans un règlement, les producteurs de matières désignées sont obligés de se conformer individuellement à toutes les exigences, notamment en établissant des réseaux de collecte et en respectant les exigences obligatoires et exécutoires en matière de récupération des ressources.

Maintenant que tous les règlements sont en place pour assurer la transition des anciens programmes vers la REP, l'Ontario est à mi-chemin de son processus décennal de liquidation des anciens programmes de réacheminement des déchets, comme l'indiquent la LTRD et les directives du ministre. Pour la période de planification des activités de 2023-2025, l'Office supervisera la liquidation des anciens programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario et les OFI responsables de leur fonctionnement dans le cadre de la LTRD. La situation de chaque programme de REP est résumée ci-dessous.

Pneus

Le 31 décembre 2018, le Programme des vieux pneus, exploité par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), a pris fin et, le 1er janvier 2019, les pneus ont été transférés au nouveau cadre réglementaire de la REP décrit dans le Règlement sur les pneus en vertu de la LRREC. En 2023, cela fera cinq ans que les producteurs de pneus sont rattachés à la REP. Toutes les dispositions du Règlement sur les pneus, y compris

l'obligation de présenter des rapports d'audit et de rendement et d'atteindre les objectifs de collecte et de gestion, sont maintenant en vigueur. La SGPUO devrait être officiellement liquidée en 2023, après la résolution des questions financières et fiscales en suspens. La société Grant Thornton Limited a été nommée liquidatrice par la Cour supérieure de justice de l'Ontario et devra mettre en œuvre d'autres dispositions du Plan de liquidation de la SGPUO qui a été approuvé. L'Office continue de superviser le processus de liquidation de la société et de veiller à ce que le plan de liquidation et les directives du ministre soient mis en œuvre.

Piles et batteries

Le 30 juin 2020, le volet des piles et batteries du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), exploité par Intendance Ontario, a pris fin et, le 1er juillet 2020, les piles et batteries ont été transférées au nouveau cadre réglementaire de la REP décrit dans le Règlement sur les piles et batteries en vertu de la LRREC. En 2023, cela fera trois ans que les producteurs de piles et de batteries sont rattachés à la REP. Les exigences du Règlement sur les piles et batteries en matière de rapports sur le rendement, de réseaux de collecte et d'objectifs de gestion entreront en vigueur en 2023.

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Le 31 décembre 2020, le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), exploité par Ontario Electronic Stewardship (OES), a cessé ses activités. Le 1er janvier 2021, les matières de TIT/AV ont été transférées au Règlement sur les équipements électriques et électroniques (EEE) en vertu de la LRREC. En 2023, cela fera trois ans que les producteurs de TIT/AV sont rattachés à la REP. En 2023, les producteurs de TIT/AV devront satisfaire aux exigences en matière d'inscription et de production de rapports sur le rendement, et atteindre les objectifs de collecte et de gestion en vertu du Règlement sur les EEE. Pour la première fois, le Règlement concerne également les producteurs de matériel d'éclairage. En 2022, les producteurs de matériel d'éclairage sont tenus de s'inscrire au Registre, d'établir un réseau de collecte et de soumettre des rapports sur l'approvisionnement. OES devrait être officiellement liquidée en 2023, après la résolution des questions fiscales en suspens. Deloitte Restructuring a été nommé liquidateur par la Cour supérieure de justice de l'Ontario et est responsable de la mise en œuvre des autres éléments du Plan de liquidation de l'OES qui a été approuvé. L'Office continue de

03 Aperçu des programmes

superviser le processus de liquidation de la société et de veiller à ce que le plan de liquidation et les directives du ministre soient mis en œuvre.

Déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le 30 septembre 2021, le reste des activités du programme de réacheminement des DMDS a pris fin. Depuis le 1^{er} octobre 2021, les produits dangereux et spéciaux sont assujettis au nouveau cadre de REP décrit dans le Règlement sur les produits dangereux et spéciaux (PDS) en vertu de la LRREC. En 2023, cela fera deux ans que les producteurs de PDS sont rattachés à la REP. Les dispositions du Règlement sur les PDS, y compris les exigences relatives à la production de rapports sur le rendement et aux réseaux de collecte, entreront en vigueur en 2023. Il est prévu que le rapport final du plan de liquidation du Programme des DMDS soit présenté au ministre au début de 2022, et que le Programme des DMDS sera alors officiellement terminé en 2023, avec l'application de toutes les exigences du plan de liquidation.

Boîtes bleues

Entre 2023 et 2025, le Programme des boîtes bleues, administré par Intendance Ontario, continuera d'être opérationnel en attendant que les municipalités et les collectivités des Premières Nations participantes soient progressivement transférées à la REP, comme le veut le Règlement sur les boîtes bleues. Le 1^{er} juillet 2023, lors de la transition des premières collectivités, les producteurs de matières destinées aux boîtes bleues seront entièrement responsables de la collecte et du recyclage de leurs déchets dans ces collectivités. Ils devront présenter des rapports et satisfaire aux exigences de gestion énoncées dans le Règlement sur les boîtes bleues. En 2023, l'Office soutiendra les producteurs et les fournisseurs de services, ainsi que les municipalités et les collectivités des Premières Nations participantes, dans le cadre de cette transition. La liquidation d'Intendance Ontario est prévue en 2026.

Programme des déchets dangereux et le Programme des sols de déblai en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement

Le ministre a mandaté l'Office de mettre en place des les registres en ligne pour deux groupes industriels : ceux concernés par le Règlement sur les sols de déblai en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) et ceux impliqués dans la production et le déplacement de déchets dangereux qui utilisaient auparavant pour leurs déclarations le Réseau électronique d'information sur les déchets dangereux (REIDD), en vertu de la LPE.

Les registres en ligne du Programme de gestion des déchets dangereux (GDD) entrera en service le 1^{er} janvier 2023. Le ministère conservera les fonctions de conformité et d'application de la loi liées au Programme de GDD. Le service

de déclaration numérique appuiera l'objectif du ministère de veiller à ce que les déchets dangereux soient gérés en toute sécurité, tout en permettant à la collectivité réglementée de déclarer plus facilement ses activités de gestion des déchets dangereux.

Le registre en ligne des sols de déblai de déblai a ouvert le 1^{er} décembre 2021. En avril 2022, le gouvernement a reporté au 1^{er} janvier 2023 la date limite pour se conformer au Règlement sur les sols de déblai. Le service de déclaration demeure ouvert à l'utilisation volontaire. La planification de la phase 2 du projet, qui améliorera la fonctionnalité du portail, devrait commencer en 2023, et le projet, en 2024.

Rapports publics sur le rendement de la récupération des ressources

La production de rapports publics sur le rendement des producteurs de l'Ontario et l'atteinte des objectifs de récupération des ressources est un élément clé du mandat de l'Office. En 2020, avec le Programme des pneus, l'Office a commencé à recevoir des rapports sur le rendement de la récupération des ressources, qui indiquent si les producteurs respectent leurs exigences en matière de récupération des ressources. Le premier rapport public sur le rendement des producteurs de pneus en matière de récupération des ressources a été publié dans le Rapport annuel de 2021 de l'Office.

En 2022, alors que les exigences en matière de rapports sur le rendement se sont étendues à d'autres programmes, l'Office a organisé une consultation publique destinée à l'ensemble des programmes sur la façon de produire des rapports sur le rendement en matière de récupération des ressources. L'Office a également commencé à publier sur son [site Web](#) des renseignements sur le rendement de la récupération des ressources.

En 2023 et tout au long de la période de planification, l'Office continuera à développer ses rapports publics, conformément à la rétroaction entendue lors des consultations publiques et à son plan d'action en matière de rapports publics. La publication de renseignements opportuns et fiables sur la récupération des ressources dans des formats accessibles en vue qu'ils soient exploitables par les intervenants, le gouvernement et les Ontariens s'inscrit dans le mandat de l'Office, qui agit à titre d'acteur clé sur la récupération des ressources et la gestion des déchets.

04 Processus d'élaboration du plan d'activités de 2023

L'OPRR consulte les parties prenantes sur le plan axé sur le mandat

L'Office publie en octobre un plan d'activités qui décrit ses priorités stratégiques, ses objectifs et ses activités prévues pour les trois prochains exercices, comme l'exigent la LRREC et l'accord de fonctionnement conclu entre l'Office et le ministre. Le plan d'activités présente également les plans financiers et opérationnels ainsi que les ressources financières et humaines nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Office.

Le Plan d'activités de 2023-2025 est fondé sur les renseignements disponibles au moment de sa rédaction, comme les directives ministérielles reçues, les hypothèses de base relatives aux opérations et le nombre estimatif d'inscrits dans l'ensemble des programmes de l'Office.

Toutes les activités planifiées de l'Office décrites dans le présent plan découlent directement des décisions du gouvernement, qui elles-mêmes ont une incidence sur le mandat de l'Office. Les règlements et les directives du ministre en font partie. Si des décisions sont annoncées au cours de la période de planification et qu'elles ont une incidence sur les activités de l'Office, les besoins en ressources peuvent être réexaminés. L'Office limitera l'embauche et les dépenses au strict nécessaire pour exécuter son mandat tout au long de la période de planification.

Le plan d'activités de l'Office est un outil fondamental de transparence et de responsabilisation pour le ministre, qui fournit un plan pluriannuel permettant de superviser les activités de l'Office. Le plan appuie également l'engagement de l'Office à l'égard de la transparence et de la responsabilisation envers les intervenants, y compris les collectivités réglementées, les municipalités et le public.

L'Office a demandé la rétroaction des intervenants lors de la rédaction du présent plan d'activités, par l'entremise du Conseil consultatif de l'industrie (CCI) et du Conseil consultatif des fournisseurs de services (CCSP), établis par l'Office en 2021 et en 2022 respectivement, à la demande du ministre. Les conseils sont composés de représentants d'associations et d'entreprises qui s'expriment au nom des groupes réglementés de producteurs et de fournisseurs de services. Leur but est de faire remonter des informations à l'Office pour la planification des activités. Les conseils ne prennent pas de décisions concernant les activités et les finances de l'Office, mais leurs commentaires sont précieux pour la planification des activités.

L'Office a discuté des priorités stratégiques avec les conseils en mai et des besoins en ressources en juillet. Pour obtenir

L'Office continuera de réduire au minimum le fardeau et les coûts pour tous les inscrits, tout en travaillant en étroite collaboration avec toutes les parties pour veiller à ce que ses activités permettent aux inscrits de mieux comprendre, s'adapter et se conformer aux exigences réglementaires.

de plus amples renseignements sur [le CCI et le CCSP](#), connaître les membres et consulter les procès-verbaux des réunions, rendez-vous sur le site Web de l'Office.

Une évaluation du succès de l'Office à atteindre les objectifs et les cibles de rendement pour le premier exercice établi dans le présent plan triennal sera publiée le 1er juin 2024 dans le Rapport annuel de 2023 de l'Office. Le rapport annuel comprendra également les états financiers audités de l'Office pour l'exercice 2023. Les résultats et les états financiers audités pour l'exercice 2022 seront publiés le 1er juin 2023 dans le Rapport annuel de 2022.

Réglementation de la récupération des ressources en Ontario

Rôle et mandat

Le 30 novembre 2016, le gouvernement de l'Ontario a créé l'Office et lui a confié le mandat de jouer un rôle clé dans la réduction des déchets et des ordures grâce à la récupération des ressources en :

- Exerçant les fonctions et les pouvoirs conférés à l'Office en vertu de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire](#) (LRREC), de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets](#) (LTRD) ou de toute autre loi;
- Fournissant de l'information aux personnes qui participent aux activités de récupération des ressources et de réduction des déchets en Ontario et au grand public sur le travail de l'Office pour faire progresser une économie circulaire et faire respecter les exigences en matière de responsabilité des producteurs.

En 2019, le mandat de l'Office s'est élargi pour inclure la prestation du registre en ligne liés à la récupération des ressources et aux déchets, conformément aux directives du ministre.

La LRREC et la LTRD décrivent le cadre législatif régissant les responsabilités, les pouvoirs et les fonctions de l'Office :

- La LTRD établit la responsabilité de surveillance de l'Office pour la tenue des programmes de réacheminement des déchets imposés par la Loi, et leur liquidation ordonnée ainsi que celle des organismes de financement de l'industrie (OFI) responsables de leur gestion.
- La LRREC établit deux cadres :
 1. Un cadre de réglementation de la REP pour l'élaboration et la tenue d'un Registre et l'application des exigences de conformité pour les producteurs de produits et d'emballages qui entraînent des déchets, et pour les autres intervenants du réacheminement des déchets, comme les récupérateurs, les transporteurs, les transformateurs et les autres fournisseurs de services. Aux termes de la LRREC, les producteurs sont tenus individuellement responsables des matières après la transition vers la LTRD, ainsi que des nouvelles matières désignées par le gouvernement de l'Ontario.

Les priorités stratégiques de l'OPRR sont axées sur la conformité efficace et le soutien aux personnes inscrites, la sécurité du registre, les rapports publics sur les déchets, la transparence et la responsabilité.

2. La LRREC établit également un cadre dans lequel l'Office doit mettre en œuvre des registres en ligne par l'entremise de son Registre pour un plus large éventail de programmes de récupération des déchets et des ressources, conformément aux directives du ministre.

Les pouvoirs et les fonctions de l'Office comprennent :

- La supervision des OFI et des OGI ainsi que des programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent en vertu de la LTRD, y compris le respect par les organismes de leurs plans de programme approuvés et le respect par les intendants des règles pour les intendants établies par les OFI.
- L'approbation des plans de liquidation élaborés par les OFI conformément aux directives du ministre, et la supervision de la mise en œuvre des plans approuvés.
- La production de rapports publics sur les résultats liés à la réduction des déchets et à la récupération des ressources.
- L'élaboration et la tenue d'un registre en ligne pour consigner les renseignements déclarés par les parties tenues de s'inscrire auprès de l'Office, conformément à la LRREC ou la LPE.
- La surveillance de la conformité des parties réglementées aux responsabilités énoncées dans les règlements prévus dans la LRREC.

L'Office s'engage à mener toutes ses activités conformément à ses valeurs et à son [Code de conduite](#), disponibles sur son site Web.

05 Profil de l'Office

Structure de gouvernance

L'Office est une société sans capital social régie par un conseil d'administration aux compétences diverses.

Le conseil est responsable de la gouvernance générale des affaires de l'Office et doit rendre compte de l'atteinte des objectifs liés à son mandat en vertu des Lois et de l'[Accord de fonctionnement](#) entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

En plus de ses responsabilités en matière de gouvernance, le conseil prend des décisions législatives, comme l'exigent les programmes ou les plans de liquidation approuvés, la législation et les directives du ministre. Ces décisions prévoient :

- Établir l'obligation annuelle de gérer le Programme des boîtes bleues;
- Approuver, avec ou sans condition, les plans de liquidation soumis par les OFI;
- Fixer les droits pour recouvrer les coûts de l'Office.

Le ministre nomme jusqu'à cinq membres au conseil d'administration, qui élit à son tour jusqu'à six autres membres afin d'atteindre 11 membres. Le ministre peut nommer le président, et le conseil élit un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le conseil nomme un chef de la direction et un registraire et leur délègue la responsabilité de la gestion des activités de l'Office. L'Office et les membres de son conseil, ses dirigeants et ses employés ne sont pas des mandataires de la Couronne.

Le conseil a des responsabilités législatives en vertu de la LRREC et de la LTRD et se réunit régulièrement pour prendre les décisions nécessaires à la liquidation et à la transition des programmes de la LTRD vers la LRREC, au lancement et au fonctionnement des programmes de conformité liés à la REP, et des registres en ligne sur les sols de déblai et les déchets dangereux. La rémunération des administrateurs correspond aux indemnités journalières définies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario et les dépenses du conseil font l'objet d'une gestion stricte.

Des renseignements supplémentaires sur le conseil d'administration, y compris les biographies et les comités, se trouvent sur le [site Web](#) de l'Office.

Relations avec le gouvernement de l'Ontario

Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs est chargé de superviser l'Office.

Les rôles et responsabilités du ministre et de l'Office sont énoncés dans l'accord de fonctionnement, accessible sur le [site Web](#) de l'Office.

Le conseil rend compte au ministre du rendement de l'Office.

Services en français

La LRREC exige que l'Office élabore un plan pour offrir des services en français, et l'accord de fonctionnement exige que l'Office prévienne les moyens par lesquels il offrira des services en français en donnant des précisions dans le plan d'activités.

L'Office fait à la fois appel à des tiers pour offrir des services de traduction vers le français et à du personnel bilingue.

L'Office a publié son [Programme de prestation des services en français](#) sur son site Web. Ce programme est passé en revue périodiquement et révisé au besoin.

06 Point sur les activités depuis la publication du Plan d'activités de 2022

Lancement de nouveaux portails, programmes et rapports publics

L'environnement opérationnel de l'Office demeure dynamique. L'Office a lancé deux nouveaux programmes en 2022 : le Programme de REP sur le matériel d'éclairage et le registre en ligne des sols de déblai. Il est par ailleurs en train de finaliser le nouveau registre en ligne la GDD, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'Office a également lancé des portails pour les boîtes bleues et les PDS en 2022. Les principales hypothèses formulées dans le Plan d'activités de 2022 se sont révélées vraies, à l'exception de la perception présumée des revenus du registre en ligne des sols de déblai. En avril 2022, le gouvernement de l'Ontario a temporairement suspendu certaines dispositions du Règlement sur les sols de déblai, ce qui a reporté de janvier 2022 à janvier 2023 la date de mise en service des déclarations numériques pour les sols de déblai dans le Registre. Par conséquent, une partie des coûts du programme qui devaient être recouverts auprès des inscrits pour les sols de déblai n'a pas été perçue, entraînant un manque à gagner pour le Programme des sols de déblai qui sera reporté en 2023. Consultez la Section 8 pour obtenir de plus amples renseignements sur les revenus et les dépenses estimés pour 2023.

Principales activités pour 2022

Voici les principales activités entreprises depuis la publication en octobre 2021 du Plan d'activités de 2022 :

- Le 1^{er} décembre 2021, le registre en ligne des sols de déblai a été officiellement lancé. Le service continue de fonctionner, mais la suspension des conditions d'inscription a entraîné une baisse des inscriptions et des déclarations par rapport à ce qui était prévu. Le service restera ouvert et opérationnel pour les utilisateurs volontaires jusqu'à la nouvelle date limite d'inscription fixée au 1^{er} janvier 2023.
- Début 2022, le Conseil consultatif des fournisseurs de services (CCFS) s'est réuni pour la première fois et a contribué à l'élaboration du présent plan d'activités lors de réunions subséquentes organisées en mai et en juillet.
- L'Office a approuvé la nouvelle méthodologie d'établissement des droits pour les intendants des boîtes bleues en mai 2022, après avoir consulté les intervenants et travaillé avec Intendance Ontario pour respecter les conditions de l'addenda de liquidation du Programme des boîtes bleues de février 2022.

- Au printemps 2022, l'Office a aidé les producteurs de piles et batteries et de TIT/AV à soumettre leurs premiers rapports sur le rendement à l'Office, conformément à la LRREC, afin de connaître leurs taux de collecte et de récupération en 2021.
- En juillet 2022, l'Office a consulté les intervenants sur la façon de fournir des renseignements et des données issus des rapports, conformément à la LRREC. L'année 2022 est la première année où les rapports sur le rendement pour les programmes autres que celui des pneus seront publiés. L'Office a créé une page Web dédiée à la publication des renseignements sur le rendement pour les programmes des pneus, des piles et batteries et des TIT/AV.
- Conformément à l'engagement pris dans le Plan d'activités de 2022, l'Office a fait l'objet d'une série d'examins par des tiers sur la structure et les processus de l'Office portant sur l'efficacité de ses activités. Les résultats de l'examen seront intégrés aux activités de 2023.
- L'Office est en train d'améliorer et de mettre à jour ses plans de conformité axés sur les risques, utilisés pour affecter les ressources de façon efficace et efficace afin d'optimiser les résultats en matière de conformité, comme indiqué dans le Plan d'activités de 2022.
- À l'automne 2022, l'Office lancera des portails pour les PDS et les boîtes bleues, et aidera les producteurs à se familiariser avec ceux-ci afin de soumettre leurs rapports sur l'approvisionnement pour l'année 2021.
- Par ailleurs, cet automne, l'Office aidera les producteurs de matériel d'éclairage à s'inscrire et à déclarer leurs approvisionnements pour la première fois.
- En 2022, en consultation avec les intervenants et le ministère, l'Office a mis au point registre en ligne pour la GDD, qui devrait entrer en service en fin d'année.

07 Priorités stratégiques pour 2023-2025

Remplir notre mandat

Priorités stratégiques

Depuis 2017, l'Office organise la réalisation de son mandat en fonction des cinq priorités stratégiques suivantes :

1. Transition des programmes de réacheminement des déchets
2. Gestion responsable des données
3. Un Office de confiance
4. Responsabilité
5. Efficacité et viabilité organisationnelles

En 2022, l'Office a révisé ses priorités stratégiques en consultation avec les intervenants, le ministère et le personnel de l'Office afin de mieux mettre en évidence les résultats en matière de réglementation et de prestation de services auxquels la collectivité réglementée, le gouvernement provincial et le public s'attendent de la part de l'Office. Les quatre priorités stratégiques révisées pour la période de planification 2023-2025 reprennent les priorités énoncées ces dernières années, en mettant l'accent sur les résultats fondamentaux sur lesquels l'Office se concentre dans l'ensemble de ses programmes, comme la conformité, le soutien aux inscrits, un Registre fiable et sécurisé et la production de rapports publics. Ces priorités ne sont pas nouvelles, mais expliquent plus clairement où et comment l'Office concentre ses ressources pour la période de planification 2023-2025. Elles précisent également où l'Office consacrera ses nouveaux investissements, après l'augmentation de son budget pour 2023 par rapport à 2022. Les quatre priorités révisées continuent de refléter les principales responsabilités énoncées dans la loi et dans les directives du ministre, et s'harmonisent avec les objectifs actuels et à moyen terme de l'Office.

Les priorités stratégiques pour 2023-2025 sont les suivantes :

1. Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources;
2. Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser;
3. Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province;
4. Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources.

Hypothèses de base

Le Plan d'activités de 2023-2025 de l'Office est fondé sur les exigences énoncées dans le mandat qui a été confié à l'Office, les directives reçues à ce jour du ministre et les plans annoncés par le gouvernement qui ont une incidence sur l'Office pendant la période de planification.

L'Office adaptera ses activités et examinera son budget au besoin si les hypothèses qui sous-tendent le Plan d'activités de 2023-2025 changent.

Les principales hypothèses de base liées aux activités de l'Office au cours de la période de planification 2023-2025 concernent :

- L'échéancier de la liquidation du programme de réacheminement des déchets et de la transition des matières gérées par ces programmes vers le cadre de REP;
- L'absence de nouvelles désignations de matières en vertu de la REP;
- L'absence de nouvelles orientations pour l'OPPR en vue de la création et de l'exploitation de registres pour les programmes de valorisation des déchets et des ressources au-delà de la REP;
- Le nombre de parties visées par des obligations associées à chaque règlement ou registre en ligne.

En plus de ces hypothèses de base, l'Office suppose également que la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur la planification, notamment sur le nombre de réunions en présentiel. L'Office continuera de surveiller et de suivre les conseils en matière de santé publique et d'adapter ses activités au besoin.

Pour la période de planification 2023-2025, l'Office suppose qu'il continuera de mettre en œuvre des programmes dont il assurera la conformité pour les cinq règlements adoptés en vertu de la *LRREC* soit, les règlements sur les pneus, les piles et batteries, les EEE, les PDS et les boîtes bleues. L'Office suppose également qu'il exploitera des registres en ligne pour le Programme des sols de déblai (lancé fin 2021) et la GDD (lancée en janvier 2023).

L'Office tiendra des consultations sur la deuxième phase du registre en ligne pour les sols de déblai avec le ministère et l'industrie à compter de 2023.

Le présent plan suppose en outre que l'Office continuera de collaborer étroitement avec les producteurs, les municipalités, les Premières Nations et les fournisseurs de services en vue de se préparer à la transition du Programme des boîtes bleues pendant la période 2023-2025.

07 Priorités stratégiques pour 2023-2025

L'état prévu de tous les programmes du Registre en 2023 se trouve dans le tableau ci-dessous.

Programme	État prévu
Pneus	Cinquième année d'activité du programme en vertu de la LRREC; liquidation de la SGPUO (si elle n'a pas lieu en 2022)
Piles et batteries	Troisième année d'activité du programme en vertu de la LRREC; deuxième rapport sur le rendement en vertu de la LRREC; mise en place d'un taux d'efficacité du recyclage et d'une procédure de vérification du rendement en 2023
TIT/AV	Troisième année d'activité du programme en vertu de la LRREC; deuxième rapport sur le rendement en vertu de la LRREC; liquidation d'OES (si elle n'a pas lieu en 2022); mise en place d'un taux d'efficacité du recyclage et d'une procédure de vérification du rendement
Matériel d'éclairage	Première année d'activité au Registre; les obligations liées au rendement commencent au 1 ^{er} janvier 2023
Boîtes bleues	Deuxième année d'activité au Registre; début de la transition et des obligations de rendement du premier groupe de municipalités au 1 ^{er} juillet; déclaration provisoire et orientation sur la production des rapports de rendement pour les producteurs; poursuite des activités du Programme des boîtes bleues et surveillance de la liquidation conformément à la LTRD
PDS	Deuxième année d'activité du programme en vertu de la LRREC; mise en place d'un taux d'efficacité du recyclage et d'une procédure de vérification du rendement
GDD	Entièrement opérationnel, avec une application mobile dédiée, un portail d'accès pour le ministère et un accès public aux rapports sur les activités liées aux déchets dangereux
Sols de déblai	La phase 1 du registre en ligne est entièrement opérationnelle, avec un portail d'accès pour le ministère et un accès public aux documents; participation du ministère et des intervenants pour établir la portée de la phase 2

07 Priorités stratégiques pour 2023-2025

Le tableau suivant présente les hypothèses de base relatives à l'échéancier et au nombre approximatif d'inscrits pendant la période de planification 2023-2025. Ces hypothèses, appuyées par les données connues sur le nombre et la durée des interactions liées au Registre et les problèmes de conformité, sous-tendent le plan des ressources humaines, le budget et les prévisions financières de l'Office.

Initiatives	Délai présumé pour l'inscription des parties visées	Nombre présumé d'inscrits
Registre en ligne des sols de déblai	2022-2023	1 000
Registre en ligne du Programme des déchets dangereux	2023	18 000
Composant d'éclairage en vertu du Règlement sur les EEE	Fin 2022	260
Nombre total de producteurs de pneus inscrits en 2022		420
Nombre total de producteurs de batteries inscrits en 2022		160
Nombre total de producteurs de produits dangereux et spéciaux inscrits en 2022		180
Nombre total de producteurs de matières destinées aux boîtes bleues inscrits en 2022		1350
Nombre total de producteurs d'équipements TIT/AV inscrits en vertu du Règlement sur les EEE en 2022		165
* Nombre total présumé d'inscrits en 2023-2025		21 535

* Le nombre total d'inscrits devrait être le même en 2024 et 2025, avec quelques écarts mineurs dus aux entreprises qui entrent sur le marché et en sortent, à la confirmation du nombre de producteurs de matériel d'éclairage assujettis et à la mise en conformité des resquilleurs.

Si l'une ou l'autre des hypothèses de base sous-jacentes à ce plan change, les priorités, les objectifs et les activités seront ajustés au besoin.

08 Objectifs et principales activités

Priorités stratégiques, objectifs et principales activités

Vous trouverez ci-dessous les objectifs clés et les activités principales prévues pour 2023 pour chaque priorité stratégique.

Priorité stratégique n° 1 :

Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources;

Objectif 1

Publier les renseignements soumis dans le Registre sur les déchets et la récupération des ressources, à l'intention des entreprises, du public et du gouvernement

Principales activités (LRREC)

- Publier sur le site Web de l'Office les données du Registre sur les matières réglementées par la LRREC, conformément aux échéanciers et aux protocoles établis dans le plan d'action sur la production de rapports publics.
- Publier des données sur les activités de conformité pour chaque programme de REP conformément au plan d'action sur la production de rapports publics.

- Exploiter et tenir à jour les portails publics des registres en ligne des sols de déblai et des déchets dangereux, pour permettre au public de consulter les données liées aux activités de chaque programme.

Objectif 2

Aider les consommateurs à comprendre les programmes de récupération des ressources dans la province (y compris où recycler)

Principales activités (LRREC et LTRD)

- Mettre à jour les plans des sites de collecte pour y inclure d'autres programmes.
- Améliorer l'accessibilité du site Web pour les consommateurs et le grand public.

08 Objectifs et principales activités

Priorité stratégique n° 2 :

Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser qui répondent à leurs besoins

Objectif 1

Élaborer, tenir à jour et améliorer les portails du Registre pour répondre aux besoins de l'Office et des utilisateurs

Principales activités (LRREC)

- Organiser une consultation sur la deuxième phase du registre en ligne des sols de déblai afin d'appuyer l'efficacité opérationnelle de l'industrie.
- Lancer registre en ligne pour la GDD le 1^{er} janvier 2023 et commencer à accepter les rapports sur les activités de gestion des déchets et le suivi des déchets industriels et liquides dangereux.
- Gérer les données du Registre conformément au Code d'accès et de protection des renseignements personnels de l'Office, à la Politique sur la conservation des documents et aux principes énoncés à l'annexe B (Principes d'accès et de protection des renseignements personnels) de l'accord de fonctionnement.
- Prioriser les améliorations apportées au fonctionnement du Registre dans l'ensemble des programmes afin d'accroître la satisfaction de la clientèle et l'automatisation, réduire le volume d'appels et veiller à ce que le Registre reste facile à utiliser.
- S'assurer que les versions et les mises à niveau de Salesforce se déroulent comme prévu.
- S'assurer que les correctifs sont priorisés et résolus en fonction de l'incidence sur le programme, des besoins des inscrits et des exigences en matière de stabilité.
- Améliorer les processus de sécurité de l'information et réduire les risques pour la sécurité.

- Continuer de respecter les politiques et les procédures de gouvernance, d'approvisionnement et de consultation pour élaborer et améliorer le portail.

Objectif 2

Réduire au minimum le fardeau administratif en aidant les inscrits à s'inscrire et à soumettre leur déclaration dans le Registre

Principales activités (LRREC)

- Élaborer des normes de service à la clientèle pour les services aux inscrits.
- Fournir un soutien par courriel et par téléphone à tous les inscrits pour les aider à interagir avec le Registre et à respecter leurs obligations réglementaires.
- S'assurer que les agents de soutien du Registre ont les compétences, la formation et l'expérience nécessaires pour répondre efficacement aux demandes de renseignements des inscrits et offrir un excellent service à la clientèle.

Objectif 3

Fournir un soutien efficace au Registre à tous les inscrits dans chaque programme

Principales activités (LRREC)

- Donner suite aux résultats de l'examen organisationnel à l'appui de l'exécution rentable des opérations.
- Rendre compte publiquement des activités de soutien du Registre, notamment du nombre d'interactions uniques.
- Mettre au point des outils de soutien au Registre en réduisant les échanges de courriels et les appels téléphoniques pour le personnel de soutien de première ligne du Registre.
- Étoffer la formation, l'éducation et le matériel de communication afin qu'il soit plus facile pour les inscrits d'interagir avec le Registre.

08 Objectifs et principales activités

Priorité stratégique n° 3 :

Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province;

Objectif 1

Soutenir la collectivité réglementée par l'éducation, la sensibilisation et des communications efficaces et inclusives

Principales activités (LRREC et LTRD)

- Poursuivre la mise en œuvre de stratégies de communication pour informer les inscrits assujettis aux règlements de la LRREC afin d'encourager la conformité.
- Continuer de mettre en œuvre des stratégies de communication pour aider les parties visées à utiliser les registres en ligne pour la GDD et le Programme des sols de déblai.

Objectif 2

Appliquer des cadres de conformité fondés sur les risques pour répartir efficacement les ressources de mise en conformité et d'application de la loi

Principales activités (LRREC et LTRD)

- Mettre à jour et appliquer des plans de conformité fondés sur les risques pour tous les programmes de REP.

Objectif 3

Promouvoir des règles du jeu équitables pour la collectivité réglementée ainsi que le respect des exigences de rendement

Principales activités (LTRD)

- Superviser l'élaboration du plan de transition du Programme des boîtes bleues.
- Superviser le versement des fonds excédentaires ainsi que la dissolution d'OES conformément au plan de liquidation du Programme des déchets EEE.
- Superviser le versement des fonds excédentaires ainsi que la dissolution de la SGPUO conformément au plan de liquidation du Programme des vieux pneus.

Principales activités (LRREC)

- Déployer en continu des stratégies efficaces de conformité en mettant l'accent sur la communication pour la conformité (C4C), afin de s'assurer que les activités de conformité sont équitables, raisonnables et ciblées et atteignent les principaux résultats réglementaires.

08 Objectifs et principales activités

Quatrième priorité stratégique :

Bâtir un organisme responsable, transparent et durable

Objectif 1

Améliorer la culture organisationnelle de l'Office afin de renforcer l'engagement du personnel et être un employeur de choix

Principales activités (LRREC et LTRD)

- Recruter et intégrer de nouveaux employés conformément au plan d'activités approuvé afin de renforcer les services offerts par l'Office.
- Soutenir et améliorer la culture opérationnelle interne de l'Office par la mobilisation continue des employés, la gestion des talents, la formation et la planification de la relève.
- Élargir le sondage sur l'engagement des employés pour y inclure des questions liées aux valeurs fondamentales.
- Maintenir une stratégie de rémunération globale concurrentielle, cohérente avec des organisations comparables.
- Mettre en œuvre un plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Objectif 2

Maintenir une gouvernance efficace pour appuyer la reddition de comptes au ministère, aux intervenants et aux Ontariens

Principales activités (LRREC et LTRD)

- Maintenir un système efficace pour répondre aux commentaires et aux plaintes du public reçus par l'Office relativement à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu des Lois.
- Élaborer et tenir à jour toutes les politiques et procédures requises aux termes de l'accord de fonctionnement, des directives de l'Office et des pratiques exemplaires.
- Maintenir de solides contrôles des finances, des politiques, des procédures et des rapports financiers sur une base régulière.
- Continuer de diffuser les communications clés en français conformément au Plan des services en français de l'Office.
- Continuer de communiquer sur les objectifs et les activités de l'Office en vertu de la LTRD et de la LRREC par l'entremise du site Web de l'Office et d'autres méthodes de communication.

- Fixer les droits conformément à la Politique générale d'établissement des frais.
- Tenir à jour les politiques et les procédures de gouvernance du conseil d'administration selon les pratiques exemplaires.
- Remplacer ou réélire les membres du conseil au fur et à mesure que les mandats prennent fin pour s'assurer que le conseil dispose de tous ses membres.

Objectif 3

Entreprendre des consultations, des activités de mobilisation pour les intervenants et des rapports annuels pour des raisons de responsabilisation et de transparence

Principales activités (LRREC et LTRD)

- Soumettre le rapport annuel de 2022 d'ici le 1^{er} juin 2023.
- Tenir une assemblée publique annuelle en juin 2023.
- Soumettre le Plan d'activités de 2024-2026 le 2 octobre 2023.
- Réaliser des consultations avec les intervenants au sujet de toute modification de la Politique générale d'établissement des frais de l'Office et des droits annuels, des coûts ou autres frais.
- Continuer d'utiliser le Conseil consultatif de l'industrie et le Groupe consultatif des fournisseurs de services comme tribunes permettant un dialogue ouvert avec les intervenants, l'échange d'information et une mobilisation efficace, y compris sur l'élaboration du plan d'activités annuel.

Objectif 4

Utiliser les données pour améliorer les programmes et la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisme

Principales activités (LRREC)

- Renforcer la capacité interne en matière d'analyse des données pour favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes qui appuient la production de rapports publics, la prise de décisions en matière de conformité, la production de rapports financiers et administratifs, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes internes.

08 Objectifs et principales activités

Principales activités pour le reste de la période de planification

L'atteinte des résultats définis dans les quatre priorités stratégiques pour tous les programmes font partie des principales activités pour 2024 et 2025. En plus les principales activités pour 2024 et 2025 comprendront :

- La mise en œuvre de la phase 2 de l'élaboration du Registre des sols de déblai;
- La mise en œuvre progressive de portails bilingues;
- La supervision de la liquidation du Programme des boîtes bleues et la dissolution d'IO;
- La mise en œuvre progressive de la REP dans le Programme des boîtes bleues;
- D'autres activités informatives destinées au public pour veiller à ce que la collectivité réglementée et le public aient accès à l'information dont ils ont besoin au sujet de la récupération des ressources et des déchets dans la province;
- Des améliorations apportées au Registre et aux services;
- Des améliorations apportées aux mesures de rendement et aux rapports connexes.

Atteindre le rapport qualité-prix

Approche

Le conseil d'administration de l'Office supervise le processus de planification financière de ce dernier. Le plan financier tient compte des hypothèses de planification énoncées dans le présent document et de l'estimation par l'Office des ressources nécessaires pour respecter son mandat, conformément aux lois, aux règlements et aux directives du ministre. En exerçant sa supervision, le conseil de l'Office contribue à s'assurer que ce dernier mène ses activités de manière efficace et économique pour remplir son mandat. Cet objectif est atteint en partie grâce à des méthodes d'approvisionnement solides et transparentes, à un cadre de conformité fondé sur les risques qui favorise une affectation efficace des ressources liées à la conformité, à une démarche stratégique relativement aux ressources humaines qui comprend l'évaluation des besoins en personnel pour les inscrits et l'embauche seulement lorsque les besoins prévus se concrétisent, à des examens réguliers des politiques et à des améliorations organisationnelles mises en œuvre par la direction.

Aperçu du budget

Le budget de 2023 et les prévisions financières pour 2024 et 2025 tiennent compte des nouveaux investissements dans le personnel de première ligne (personnel de soutien dédié au Registre et à la conformité) et les services de TI, des augmentations prévues liées à l'amortissement et aux paiements des intérêts pour les nouveaux portails et de la croissance imprévue des coûts liée aux pressions inflationnistes et à la hausse des taux d'intérêt.

Le budget de 2023 présenté dans le présent plan d'activités montre une augmentation des dépenses par rapport à 2022 (augmentation d'environ 6,4 M\$ sur 12 mois). Il s'agit également d'une augmentation par rapport aux prévisions de l'Office pour 2023 publiées dans le Plan d'activités de 2022 (augmentation d'environ 4,1 M\$ par rapport aux prévisions de l'an dernier).

L'augmentation d'année en année comprend les augmentations prévues de l'amortissement et les paiements des intérêts connexes pour les nouveaux portails du Registre qui entreront en service fin 2022 pour les programmes de GDD, des boîtes bleues et des PDS. Ces augmentations prévues ont été intégrées aux prévisions de 2023 publiées dans le Plan d'activités de 2022.

L'augmentation du budget de l'Office par rapport aux prévisions de 2023 est attribuable à deux facteurs clés : 1) la croissance imprévue des coûts en raison des pressions inflationnistes sur les dépenses et les taux d'intérêt plus élevés que prévu par rapport aux prévisions de l'an dernier; et 2) de nouveaux investissements en ressources pour soutenir

Les investissements dans le personnel de première ligne et les services informatiques aideront les inscrits à remplir leurs obligations de déclaration aussi facilement que possible, réduisant ainsi la charge réglementaire globale.

adéquatement les programmes nouveaux et existants.

L'Office reconnaît l'importance de la prévisibilité des frais pour les producteurs. Les prévisions pour 2024 et 2025 dans le présent plan d'activités devraient être plus précises que dans les plans précédents. À mesure que l'Office obtient des renseignements et du recul sur les programmes mis en œuvre, le nombre d'inconnues qui influent sur la capacité de l'Office à prévoir les besoins en ressources pour les exercices ultérieurs diminue. À l'inverse, les prévisions pour 2023 et 2024 ont été finalisées à l'automne 2021, alors que de nombreux programmes et portails n'étaient pas encore fonctionnels ou n'en étaient qu'à leurs balbutiements :

- La réglementation sur les boîtes bleues et les PDS datait de moins de quatre mois (finalisés en juin 2021), et la mise en œuvre des campagnes d'inscription et de déclaration pour ces règlements en était aux premières étapes.
- Les nouvelles versions du portail pour les PDS et les boîtes bleues n'étaient pas encore en service.
- Les portails pour les TIT/AV et les piles et batteries étaient en service depuis moins de deux mois, et les premières séries de rapports sur le rendement des deux programmes n'avaient pas encore eu lieu.
- La mise en œuvre du registre en ligne des sols de déblai n'était pas encore terminée, et le programme n'était pas opérationnel.
- La GDD n'en était qu'à son quatrième mois de mise en œuvre sur 20, et la nouvelle réglementation sur les déchets dangereux et les directives à l'appui n'avait pas été finalisée.
- Le Programme sur le matériel d'éclairage n'était pas encore opérationnel.

09 Plan financier

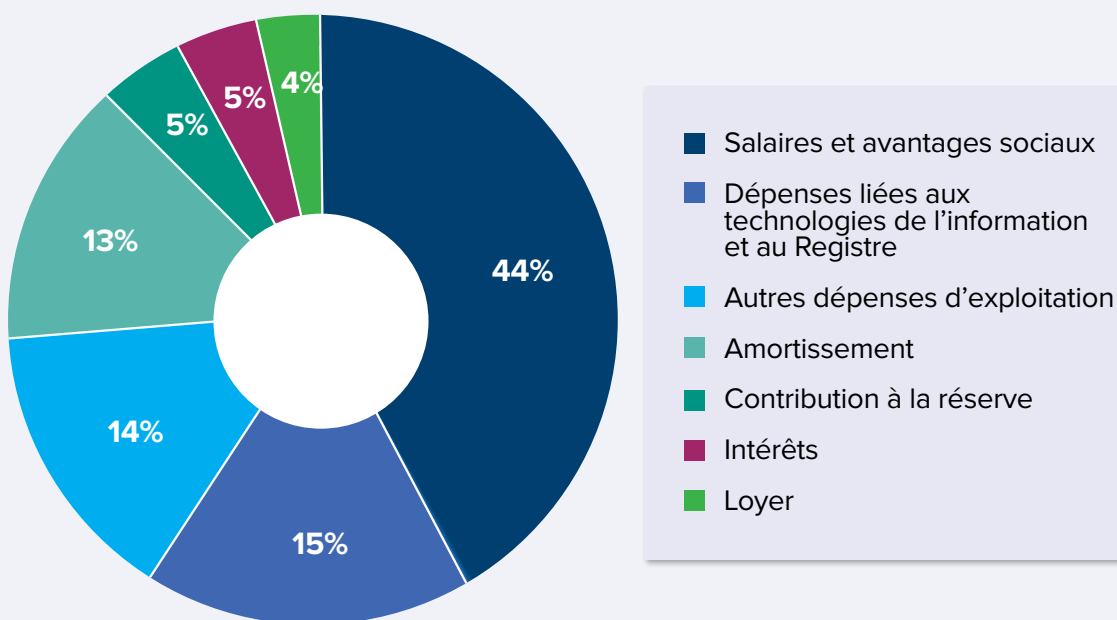
L'Office comprend maintenant mieux les niveaux de service requis par tous nos inscrits afin qu'ils puissent facilement utiliser nos portails et se conformer aux règlements. Il comprend que les collectivités réglementées doivent être soutenues pour s'adapter aux changements imposés par la transition des anciens programmes régis par la LTRD au nouveau cadre de REP. L'Office vise également à aider les inscrits visés par les programmes sur les déchets dangereux et les sols de déblai à adopter de nouvelles façons de déclarer leurs activités en ligne. Il a également une idée plus claire des besoins technologiques des inscrits à la GDD.

En s'appuyant sur plusieurs années de recul pour ses six programmes de REP et de son registre en ligne des sols de déblai, et en projetant de lancer son service de GDD en 2023, l'Office estime son budget de 2023 à 24,8 M\$ afin de soutenir les niveaux de service requis, en supposant que le ministère ne lance aucune nouvelle initiative.

Bien qu'une partie de l'augmentation du budget de 2023 de l'Office par rapport aux prévisions de l'an dernier soit liée à des facteurs d'indexation économiques comme l'inflation et

les taux d'intérêt, sur lesquels l'Office n'a aucun contrôle, les nouveaux investissements dans le personnel de première ligne et les services de TI représentent une partie importante de l'augmentation. Comme le précise l'introduction du présent plan d'activités, ces investissements sont nécessaires pour que l'Office soit en mesure d'atteindre les résultats en matière de réglementation et de services auxquels s'attendent les collectivités réglementées, le gouvernement et le public. Ces investissements permettront à l'Office de continuer à aider les inscrits à respecter leurs obligations en matière de déclaration, ce qui contribuera à réduire le fardeau réglementaire de manière générale. Ces investissements appuieront également les activités de conformité du personnel de première ligne pour parvenir à atteindre les résultats en matière de récupération des ressources, et pour veiller à ce que le gouvernement, les entreprises, les municipalités, les collectivités des Premières Nations et le grand public aient accès à des renseignements fiables. Voici une ventilation en pourcentage des dépenses prévues au budget de 2023 :

Dépenses prévues au budget de l'Office pour 2023



09 Plan financier

Les composantes du plan financier de 2023-2025 de l'Office sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Revenus et dépenses
- Financement par emprunt
- Fonds de réserve
- Risques

Ressources humaines

Étant donné que les anciens programmes de réacheminement des déchets ont été liquidés entre fin 2019 et 2021 et que les règlements d'application de la LRREC sont entrés en vigueur, il était prévu que du personnel supplémentaire serait nécessaire pour aider la collectivité réglementée à se conformer aux exigences réglementaires accrues en vertu des règlements de la LRREC comparativement aux programmes visés par la LTRD. Depuis l'obligation d'inscription et de déclaration en vertu des réglementations sur les boîtes bleues et les PDS, la production de rapports sur le rendement pour les producteurs de TIT/AV et de piles et batteries, et les travaux préparatoires pour lancer les registres en ligne des programmes sur les sols de déblai et la GDD, l'Office comprend mieux la complexité de la transition pour les producteurs, des nouveaux portails et du niveau de soutien nécessaire pour aider les inscrits à se conformer.

L'Office aura besoin de personnel supplémentaire pour soutenir la prestation de huit programmes visés par la LRREC et de deux registres en ligne en 2023.

L'Office prévoit que ses effectifs passeront de 70 ETP à 81 ETP en 2023. Tous de ces nouveaux ETP concernent des activités de soutien de première ligne pour la conformité, le soutien au Registre et les services de TI.

L'augmentation des besoins en dotation est fondée sur les facteurs suivants :

- Le nombre d'interactions avec les inscrits de tous les programmes visés par la LRREC reste élevé, tant pour les anciens programmes (pneus) que pour les programmes récents (boîtes bleues et matériel d'éclairage), et les renseignements demandés exigent plus d'efforts et de temps que prévu de la part du personnel de première ligne. En 2021, le personnel de première ligne de l'Office a traité plus de 37 000 interactions. En 2022, ce nombre devrait atteindre approximativement 45 000. Cette augmentation s'est produite même si les exigences d'inscription par l'intermédiaire du service de déclaration des sols de déblai ont été interrompues et que le service de déclaration pour la GDD n'a pas encore été lancé. En 2023, le personnel s'attend à une nouvelle augmentation substantielle du nombre d'interactions requises, pour atteindre plus de 60 000.

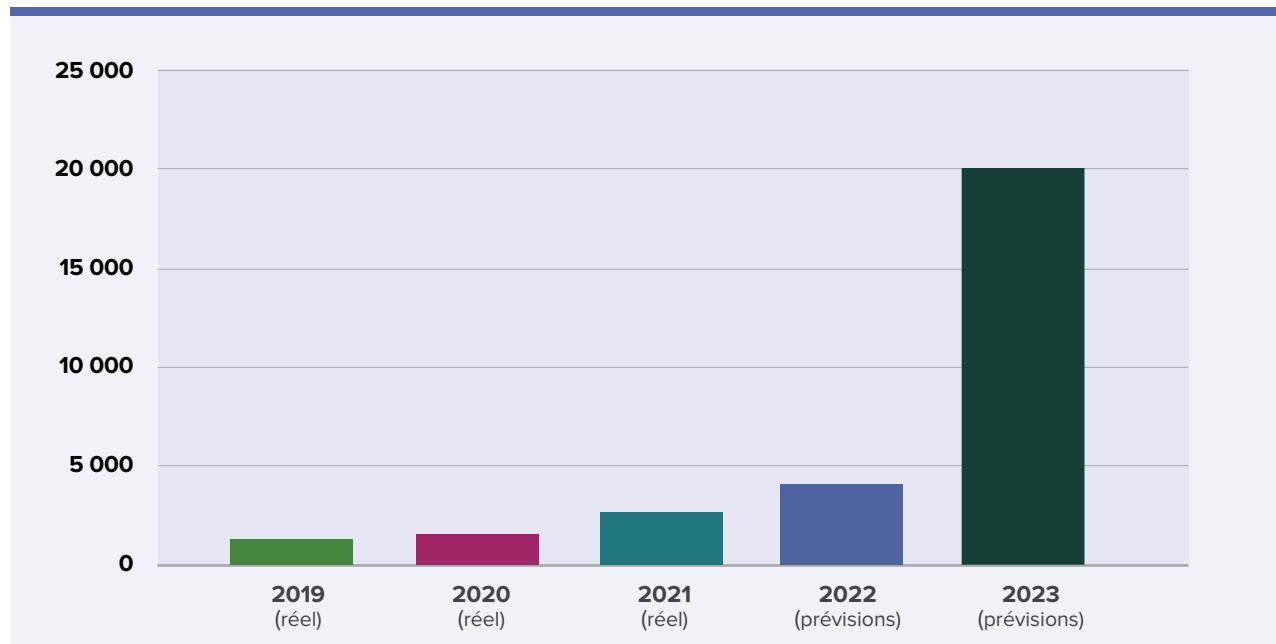
La mise en œuvre réussie des réglementations REP nécessite énormément de communication, d'éducation et de soutien à la conformité. L'OPRR a maintenant une compréhension claire de la complexité de la transition des producteurs et du lancement de nouveaux portails.

- L'Office a connu des imprévus avec les inscrits en matière d'adaptation du marché et de gestion du changement, même pour les programmes les plus anciens. La mise en œuvre réussie de la réglementation sur la responsabilité des producteurs exige un soutien important en matière de communication, d'éducation et de conformité. Puisque de nouvelles obligations en vertu de chaque règlement verront le jour par étapes au cours des prochaines années, ces défis liés à l'adaptation demeureront.
- De nombreux cas de conformité émergent alors même que les ressources existantes sont accaparées par les inscriptions, les déclarations et les tâches connexes des programmes de REP. L'Office s'est engagé à éliminer l'arriéré des demandes liées à la conformité et au service et à améliorer les délais de réponse des demandes de renseignements afin de répondre efficacement aux besoins des inscrits.
- Les inscrits aux programmes de GDD et des sols de déblai auront besoin d'un soutien important pour se familiariser avec les nouveaux systèmes en ligne. Le projet de GDD nécessite un soutien de première ligne spécialisé en raison de sa complexité. Toutefois, les ressources existantes sont pleinement occupées par le traitement des demandes relatives aux programmes visés par la LRREC.

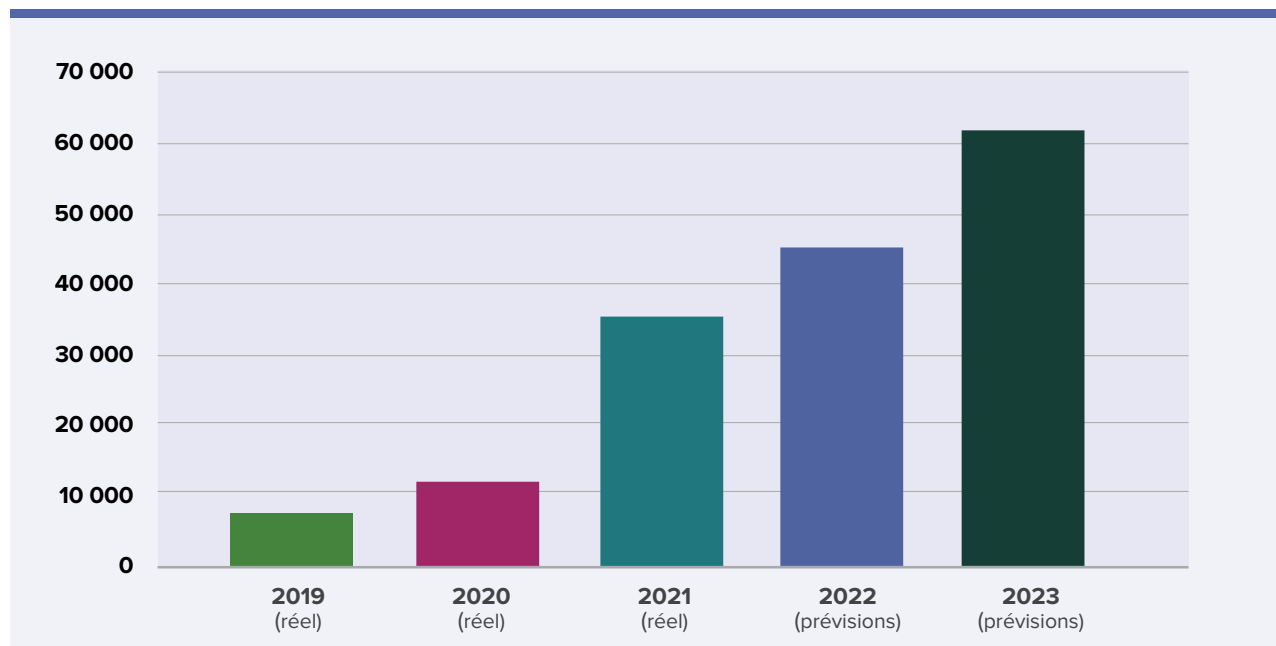
09 Plan financier

Les graphiques ci-dessous montrent comment le nombre d'inscrits et le nombre d'interactions entre les inscrits et le personnel de l'Office ont augmenté depuis 2019 et devraient continuer d'augmenter en 2023.

Nombre de participants de 2019 à 2023



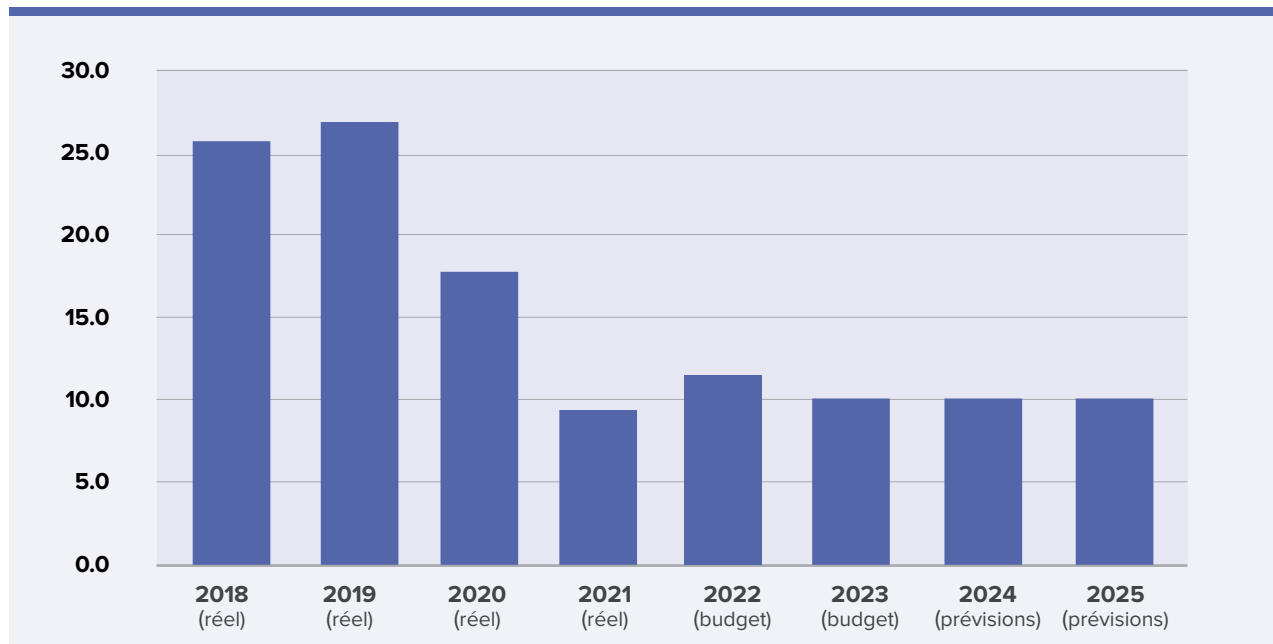
Interactions entre les inscrits et le personnel de l'Office de 2019 à 2023



09 Plan financier

L'Office continue de gagner en efficacité en ETP par programme, comme l'indique le tableau ci-dessous. De 2018 à 2023, le nombre d'ETP par programme a diminué de 60 %, passant de plus de 25 par programme à environ 10.

ETP par programme de 2018 à 2025



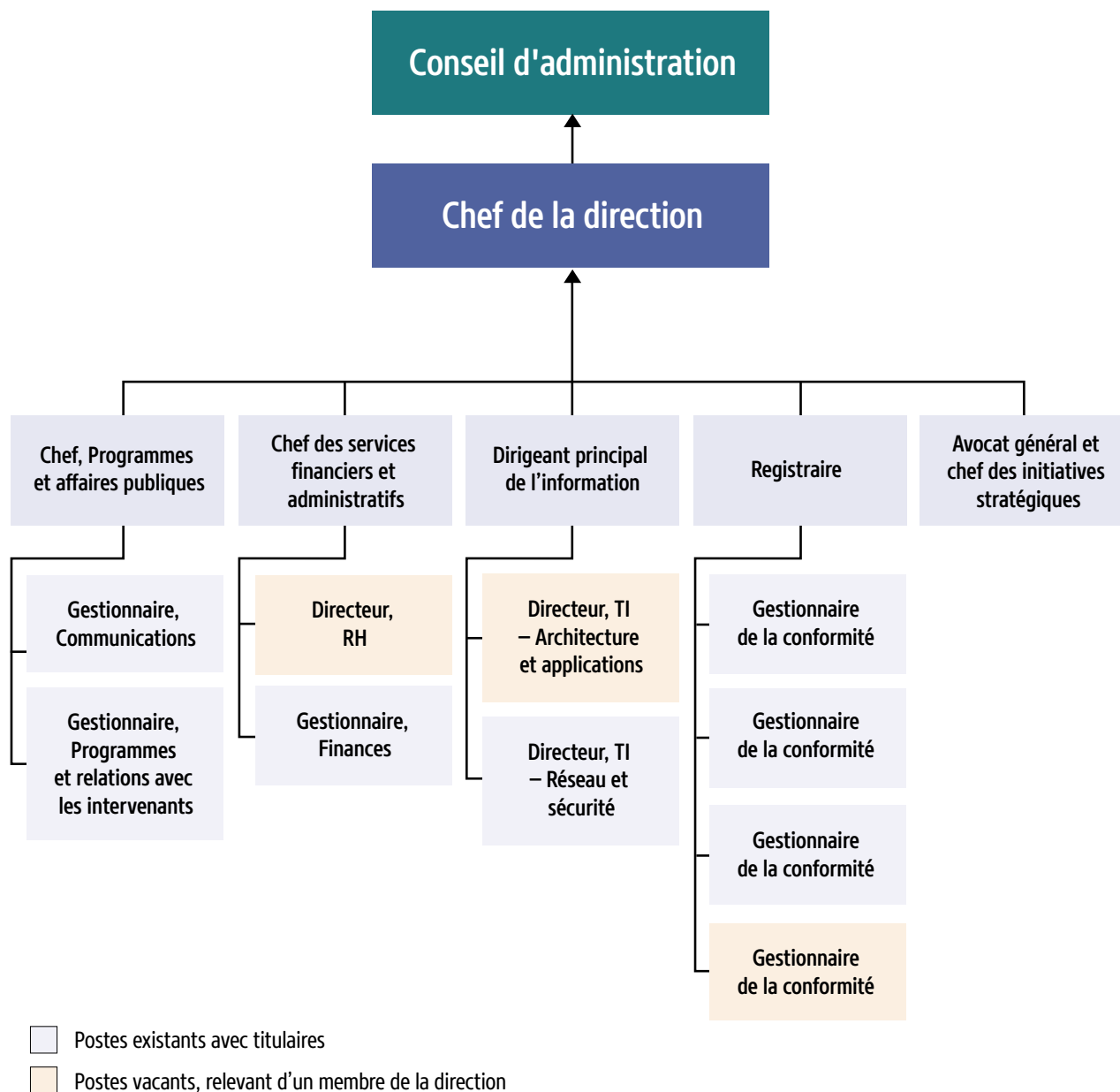
Le tableau suivant montre les ETP qui devraient être ajoutés en 2023, selon les hypothèses actuelles, comparativement aux budgets précédents et aux prévisions de 2023. Pour les raisons susmentionnées, le nombre d'ETP requis pour l'équipe Conformité, application de la loi et soutien au Registre augmente de 9 ETP par rapport aux prévisions de 2023.

ETP par équipe de 2021 à 2023

Équipe	2021 Budget	2022 Budget	2023 Prévisions 2022 PR	2023 Budget
Conformité, application de la loi et soutien au Registre	21	26	27	36
Technologies de l'information	14	13	15	14
Bureau du chef de la direction, services juridiques, initiatives stratégiques	4	6	6	6
Finances, ressources humaines et administration	9	10	10	10
Programmes et affaires publiques	11	15	15	15
Total des ETP	59	70	73	81

09 Plan financier

Structure organisationnelle de l'Office de 2023 à 2025



09 Plan financier

Revenus et dépenses

Conformément à son mandat, l'Office financera ses activités pour 2023-2025 par des revenus provenant de trois sources :

- Les organismes de financement de l'industrie réglementés en vertu de la LTRD;
- Les parties visées en vertu de la LRREC;
- Les inscrits en vertu de la LPE.

Les revenus estimatifs provenant des parties visées en vertu de la LTRD tiennent compte des hypothèses de base concernant la liquidation, incluses à la Section 6, et proviennent des frais exigés aux OFI pour les dépenses liées à la LTRD. L'Office continuera de récupérer les coûts relatifs à la LTRD auprès des OFI jusqu'à ce que la liquidation des programmes et des organismes de financement de l'industrie soit complétée.

Les revenus estimatifs provenant des parties visées et des inscrits en vertu de la LRREC et de la LPE tiennent compte des nouveaux inscrits, comme l'indique le tableau à la Section 6 du présent plan d'activités, et sont calculés sur les droits des programmes. Les coûts liés à la LRREC et à la LPE, y compris l'amortissement du Registre de l'exercice en cours, seront recouvrés au moyen de droits et d'autres frais chaque année. Les coûts en capital du Registre et sont amortis sur dix ans et recouvrés au moyen de droits annuels ou de frais liés aux transactions au cours de la période de dix ans. Tous les frais de l'Office sont établis annuellement.

Les prévisions liées aux ressources financières et humaines pour 2023 présument que l'Office sera exploité de manière rentable et efficiente afin d'optimiser les ressources. Cette hypothèse sera appuyée par les efforts déployés par l'Office tout au long de la période de planification pour continuer à fonctionner de façon efficace et efficiente, notamment par l'exploitation des résultats de l'examen organisationnel pour évaluer l'efficacité, l'efficacité et la mise en œuvre des mesures de rendement énumérées à la Section 9. Toute modification apportée aux hypothèses de base énoncées à la Section 6 fera l'objet d'une surveillance étroite.

L'Office continuera de fonctionner selon un cadre de responsabilisation solide qui comprend une surveillance robuste de la gouvernance, la mobilisation des intervenants, une surveillance ministérielle, des rapports publics, des politiques d'approvisionnement ainsi que des contrôles de coûts efficaces, comme des analyses de rentabilisation pour les budgets, le renforcement des estimations des coûts, une analyse robuste des risques et des mesures d'atténuation, le suivi des écarts de dépenses et la publication de rapports, et la discipline de gestion du portefeuille et des projets pour tous les projets liés au Registre.

Le plan tient compte du fait que ce ne sont pas toutes les dépenses qui sont prévisibles et inclut donc une réserve pour imprévus d'environ 8 % comprise dans les salaires et avantages sociaux, ainsi que 400 000 \$ compris dans les honoraires professionnels afin de couvrir les frais supplémentaires inattendus, d'atténuer les risques associés aux hypothèses incertaines et d'assurer la durabilité de l'organisme.

L'augmentation de l'allocation des dépenses liées à la LRREC et à la LPE reflète les coûts associés aux technologies, à l'amortissement et aux intérêts, à l'augmentation du nombre d'ETP pour le soutien à la conformité et au Registre, et à d'autres activités de soutien au mandat de l'Office.

La réduction de l'affectation des dépenses liées à la LTRD tient compte de la diminution des activités de l'Office relatives à la surveillance des anciens programmes de réacheminement des déchets, qui prennent fin. Les coûts de l'Office recouvrés auprès des OFI continueront de diminuer, jusqu'à être nuls, à mesure que les OFI restants cesseront d'être exploités et seront liquidés.

Les principaux facteurs de l'augmentation budgétaire entre 2022 et 2023 sont les suivants :

- Augmentation du nombre d'ETP de première ligne pour fournir des services de soutien au Registre et à la conformité afin de réduire le fardeau administratif et assurer la conformité;
- Augmentation du nombre de logiciels et de services de TI pour maintenir l'accessibilité et la facilité d'utilisation des nouveaux portails et des nouvelles fonctionnalités du Registre, et hausse des activités, notamment pour répondre aux interventions croissantes liées à la maintenance du Registre, aux mises à niveau régulières et à la sécurité;
- Augmentation des dépenses d'amortissement et des coûts de financement par emprunt pour soutenir les nouveaux portails qui seront mis en service fin 2022 (GDD, PDS, boîtes bleues);
- Pressions inflationnistes sur les salaires, les avantages sociaux et les contrats de service;
- Augmentation des taux d'intérêt ayant une incidence sur le financement par emprunt;
- Contribution accrue à la réserve pour suivre le rythme de la croissance du budget et sécuriser les flux de trésorerie;
- Augmentation du budget consacré à la conformité pour élaborer des procédures de vérification efficaces pour le Registre.

09 Plan financier

Plan d'activités

En Millions	Plan d'affaires de 2023					
	2021 (réel)	2022 (budget)	2023 (prévisions)	2023 (budget)	2024 (prévisions)	2025 (prévisions)
Revenus						
Recouvrement des coûts	10,8 \$	17,4 \$	19,7 \$	23,5 \$	24,5 \$	25,0 \$
Contribution à la réserve	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2
Recouvrement des coûts de démarrage	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Recouvrement des dépenses de l'exercice précédent	0,0	0,0	1,1	1,1	1,1	1,1
Total des revenus	11,8	18,4	21,8	25,9	26,9	27,4
Total des dépenses – directes, indirectes et partagées						
Salaires et avantages sociaux	5,8	9,0	9,7	10,9	11,3	11,8
Communication et mobilisation des intervenants	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4
Amortissement	1,1	1,3	3,2	3,3	3,5	3,5
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Loyer	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
Intérêts	0,2	0,4	0,9	1,3	1,2	1,0
Bureau et généralités	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6
Honoraires professionnels (y compris les priorités stratégiques et les éventualités)	1,0	1,6	1,5	1,4	1,7	1,6
Conformité et application de la loi	0,0	0,4	0,2	0,6	0,6	0,6
Dépenses liées aux technologies de l'information et au Registre	1,7	2,7	2,1	3,7	3,9	4,1
Total des dépenses	11,7	17,4	19,7	23,5	24,5	25,0
Total des dépenses	11,7	17,4	19,7	23,5	24,5	25,0
Ajout : Contribution à la réserve	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2
Ajout : Recouvrement des coûts de démarrage	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des dépenses (y compris les contributions à la réserve et au déficit de démarrage)	12,7	18,4	20,7	24,8	25,8	26,3
Recouvrement des coûts auprès de la GDD et des sols de déblai (coûts d'exploitation de l'exercice précédent)	-0,9	-3,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Total des revenus requis	11,8	15,3	21,8	25,9	26,9	27,4
Ventilation estimative des dépenses :						
Programmes du Registre (pneus, piles et, batteries, matériel d'éclairage, TIT/AV, PDS et boîtes bleues)	8,3	12,5	13,4	14,5	14,8	15,2
Registres en ligne (GDD et sols de déblai)	0,9	3,1	5,8	8,6	9,5	9,6
LTRD	3,5	2,8	1,5	1,7	1,6	1,5
Total des dépenses (y compris les contributions à la réserve et au déficit de démarrage)	12,7 \$	18,4 \$	20,7 \$	24,8 \$	25,8 \$	26,3 \$

Remarques

- La contribution à la réserve passe de 0,9 à 1,2 M\$ afin de maintenir une contribution d'environ 5 % des dépenses totales. Le solde de la réserve au 31 décembre 2023 devrait être de 32 % des dépenses prévues au budget de 2023, ce qui est inférieur au seuil maximal de 50 % du budget d'exploitation annuel de l'Office, conformément à la politique de l'Office sur la réserve.
- Les salaires et avantages sociaux comprennent tous les employés à temps plein et les contractuels, ainsi que les avantages sociaux connexes.
- Le poste de l'amortissement comprend l'amortissement des coûts estimés de la mise en œuvre décennale du Registre et d'autres dépenses en immobilisations.
- Les honoraires professionnels comprennent les services juridiques externes, les services de vérification externe, les services de recrutement de RH, les services confiés à des contractuels, les services de consultation et les services éventuels de sous-traitance.
- Les coûts d'exploitation engagés avant le lancement des services de déclaration pour la GDD et les sols de déblai ont été reportés en 2021 et 2022 et devraient être recouverts au moyen de frais, de 2023 à 2025. Ces coûts comprennent les dépenses directes et partagées avant le lancement de ces services de déclaration numérique.
- L'Office détermine et répartit les dépenses directes, indirectes et partagées par programme, conformément à sa méthodologie de répartition des coûts. Les répartitions par programme sont finalisées avant l'établissement des droits annuels pour chaque programme.

09 Plan financier

Financement par emprunt

En date du 31 décembre 2021, deux prêts à terme et facilités de crédit d'une valeur de 11,3 M\$ ont été contractés par l'Office pour financer les coûts d'élaboration du Registre. Les activités d'élaboration du Registre prévues pour l'exercice 2022 sont également financées par des facilités de crédit, qui portent intérêt au taux préférentiel moins 0,75 %. Ces facilités de crédit seront converties en prêts à terme en 2023,

après la création du Registre. À compter du 31 décembre 2022, le financement par emprunt lié au Registre sera estimé à environ 27,6 M\$, qui seront remboursés avec intérêts sur 10 ans. Le tableau suivant présente les détails du financement par emprunt de l'Office au 31 décembre 2021, comparativement aux prévisions au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023, jusqu'en 2023.

Le financement par emprunt de l'Office pour le Registre et le service de déclaration s'étend de 2021 à 2023

Programme (en millions)	Taux d'intérêt	Délai de remboursement	2021 (réel)	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)
Pneus	Prêt à terme; taux fixe de 2,35 % jusqu'en juin 2026	De 2021 à 2031	2,1 \$	1,9 \$	1,7 \$
TIT/AV, piles et batteries, matériel d'éclairage	Prêt à terme; taux fixe de 2,795 % jusqu'en décembre 2026	2021 à 2031	1,4	1,3	1,1
Sols de déblai	Taux préférentiel moins 0,75 % jusqu' en juin 2023	2023 à 2033	0,9	1,0	1,0
PDS	Taux préférentiel moins 0,75 % jusqu' en juin 2023	2023 à 2033	–	2,5	2,4
Boîtes bleues	Taux préférentiel moins 0,75 % jusqu' en juin 2023	2023 à 2033	–	2,1	2,0
Déchets dangereux	Taux préférentiel moins 0,75 % jusqu'en juin 2023	2023 à 2033	1,0	11,1	10,7
Coûts de base et systèmes	Varie : Taux fixe de 2,3 % et taux fixe de 2,795 % jusqu'en 2031, taux préférentiel de 0,75 % jusqu'en juin 2023	2021 à 2033	5,9	7,7	7,6
Financement par emprunt total :			11,3 \$	27,6 \$	26,5 \$

09 Plan financier

Actif net et réserve de fonctionnement

L'Office possède une réserve de fonctionnement pour conserver une source interne de fonds capable d'assurer un flux de trésorerie suffisant compte tenu des cycles de déclaration et de paiement des factures irréguliers pour les programmes de REP (paiements une fois par an pour chaque programme de REP), ainsi que pour faire face à certaines situations, comme l'augmentation soudaine des dépenses, les recouvrements de coûts reportés, les dépenses ponctuelles ou non prévues dans le budget, les pertes imprévues de revenus ou les pertes non assurées. La réserve de fonctionnement doit permettre de maintenir les activités et les programmes pendant six mois. L'accord de fonctionnement de l'Office avec le ministre stipule que la réserve de l'Office ne peut dépasser 50 % des

coûts d'exploitation annuels de l'organisme. Le conseil a établi une politique de fonds de réserve conforme à cette exigence et aux autres autorités réglementées et organismes sans but lucratif. Les contributions au fonds de réserve, prévues au budget, qui seront versées de 2023 à 2025 respectent la politique du conseil.

Le budget de 2023 maintient la contribution à la réserve à environ 5 % des dépenses prévues au budget, ce qui représente une augmentation de 0,3 M\$ pour la contribution à la réserve, afin de suivre le rythme de l'augmentation du budget.

Le tableau suivant présente l'actif net réel et prévu ainsi que les soldes de réserve de l'Office de 2020 à 2025.

Actif net et solde de réserve de l'Office de 2020 à 2025

(en millions)	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2022 (prévisions)	31 déc. 2023 (prévisions)	31 déc. 2024 (prévisions)	31 déc. 2025 (prévisions)
Déficit de démarrage de la LRREC (à recouvrer dans les années à venir)	(0,80) \$	(0,70) \$	(0,60) \$	(0,50) \$	(0,50) \$	(0,40) \$
Déficit de démarrage pour la GDD (à recouvrer dans les années à venir)	–	(0,90)	(2,70)	(1,80)	(0,90)	–
Réserve de fonctionnement	4,50	5,40	6,30	7,50	8,70	9,90
Total de l'actif net	3,70 \$	3,80 \$	3,00 \$	5,20 \$	7,40 \$	9,50 \$
Actif net, en % des dépenses	40%	32%	17%	22%	30%	38%
Réserve, en % des dépenses	49%	46%	36%	32%	36%	40%

Comme dit précédemment, la réserve devrait être de 32 % pour 2023 et atteindre 40 % d'ici 2025, soit un chiffre toujours inférieur au maximum de 50 % établi dans l'accord de fonctionnement et la politique du conseil.

La contribution à la réserve sera recouvrée sur tous les droits des programmes, au prorata du pourcentage des dépenses allouées au programme. Le montant recouvré par le programme ne change pas de façon importante d'une année à l'autre, car l'augmentation est principalement absorbée par les programmes qui contribuent le plus aux dépenses les plus élevées – GDD, boîtes bleues, matériel d'éclairage et sols de déblai.

09 Plan financier

Risques

Les risques sont inhérents à tout plan d'activités, en particulier lorsque celui-ci couvre une période de trois ans et qu'il repose sur des hypothèses incertaines quant à la portée des activités requises pendant la période de planification.

L'Office dispose d'un solide plan de gestion des risques, qui cerne, évalue et élabore les plans d'atténuation afin de gérer les risques pour l'organisme, de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs.

Les principaux risques associés au Plan d'affaires de 2023-2025 sont les suivants :

- Les hypothèses incertaines sur le processus décisionnel du gouvernement, en particulier l'attribution de nouvelles matières ou mandats en vertu de la LRREC;
- Les hypothèses incertaines au sujet de la trajectoire de l'inflation, des taux d'intérêt, des répercussions économiques de manière générale et de la pandémie de COVID-19;
- Les hypothèses incertaines au sujet du nombre d'inscrits en vertu des règlements visés par la LRREC et la LPE et du volume des interactions avec les agents de la conformité et du Registre;
- Les incertitudes inhérentes à la mise en œuvre de programmes réglementaires nouveaux et uniques, y compris le niveau de conformité volontaire des parties visées, les besoins de soutien de ces parties et l'efficacité des stratégies de communication et de conformité;
- Les incertitudes dans la mise en œuvre de services de registre numériques nouveaux et uniques, y compris le nombre de transactions et le niveau de soutien requis pour accroître le volume de transactions;
- Les risques technologiques liés à l'élaboration et au déploiement des améliorations au Registre;
- Les incertitudes au sujet de la disponibilité, du recrutement et du maintien en poste de ressources humaines compétentes.

Il est important de noter que les prévisions pour 2024 et 2025 sont plus incertaines que le budget de 2023. Étant donné que l'Office déploie de nouveaux programmes en 2022 et 2023, il est difficile de prévoir les besoins en ressources pour soutenir adéquatement ces programmes au-delà de 2023. L'Office a réduit ses incertitudes en mettant en œuvre cinq programmes de REP. Par conséquent, les investissements prévus pour 2023 devraient préparer le terrain pour améliorer la stabilité de la croissance budgétaire au cours de la période de planification. Toutefois, des incertitudes particulières

Les mesures de performance de l'OPRR seront affichées publiquement avec les résultats de la récupération des ressources atteints par l'industrie, ce qui peut être utilisé pour évaluer l'ensemble des progrès vers l'atteinte des objectifs de la LRREC.

subsistent, notamment :

- Le nombre d'inscrits, le nombre de transactions et le nombre de personnes-ressources pour registre en ligne des déchets dangereux;
- Le nombre de personnes-ressources pour le Programme des boîtes bleues, dont la portée et la structure diffèrent considérablement de celles des autres programmes de REP;
- Les résultats des approvisionnements concurrentiels pour les services de soutien des TI et d'autres projets;
- L'étendue des services juridiques supplémentaires nécessaires pour appuyer les activités d'application de la loi pour les programmes de REP;
- Les coûts technologiques pour l'entretien des nouvelles fonctionnalités du Registre, comme l'application mobile et les intégrations d'API;

Les prévisions de 2024 et 2025 supposent que les ressources en ETP demeurent stables au cours de la période de planification. Cependant, pour gérer les incertitudes évoquées ci-dessus, des fonds pour imprévus ont été ajoutés aux prévisions pour ces années.

Les stratégies d'atténuation des risques de l'Office soutiennent la résilience organisationnelle afin de permettre à ce dernier de remplir son mandat législatif, de suivre les directives du ministre et d'atteindre ses priorités stratégiques. L'Office surveillera ses risques tout au long de la période de planification, évaluera continuellement son exposition et mettra à jour ses stratégies d'atténuation.

10 Mesures de rendement

Suivi des résultats

L'Office définit les priorités stratégiques, les objectifs, les principales activités et les mesures de rendement dans son plan d'activités annuel. L'Office rend compte de son rendement dans son rapport annuel et lors de sa réunion publique annuelle afin d'être transparent avec les intervenants et le public, et leur rendre compte des résultats. Le rendement de l'OPRR pour 2022 sera publié dans son rapport annuel de 2022, qui sera affiché sur [le site Web](#) de l'OPRR au plus tard le 1er juin 2023. Le rendement de l'OPRR pour 2023 sera publié dans son rapport annuel 2023, qui sera affiché sur le site Web de l'OPRR au plus tard le 1er juin 2024.

Les objectifs et les principales activités de 2023 pour chaque priorité stratégique ont été définis à la Section 6 ci-dessus. Les mesures de rendement de 2023 et les mesures fondées sur les activités pour chaque priorité stratégique sont indiquées ci-dessous. Certaines mesures n'ont pas de cibles associées, mais renforcent la transparence des activités de l'Office et demeurent des indicateurs utiles d'une année à l'autre. Des cibles peuvent être ajoutées à mesure que l'Office obtient des renseignements supplémentaires sur les activités dans l'ensemble des programmes.

En 2022, l'Office a entrepris un examen de ses mesures de rendement, comme prévu dans le Plan d'activités

de 2022. L'examen a permis d'analyser les mesures de rendement existantes et de cerner des possibilités d'appliquer des mesures supplémentaires liées aux objectifs de 2023. L'examen a donné lieu à l'adoption de 13 nouvelles mesures. L'Office a consulté le CCI et le CCFS au sujet des mesures.

Les mesures de rendement de l'Office pour 2023 sont énumérées ci-dessous, selon leur priorité et leurs objectifs stratégiques applicables. L'achèvement des principales activités (voir l'article 8), ainsi que les mesures de rendement pour tous les objectifs, sauf ceux relevant de la priorité no 1, seront utilisés pour suivre les progrès vers l'atteinte de chaque objectif en 2023. Les objectifs de la priorité no 1 se verront attribuer des mesures de rendement dans les années à venir. De plus, dans le cadre de ses activités de 2023, l'Office présentera des rapports publics sur les résultats du rendement en matière de récupération des ressources. Cela signifie que les mesures de rendement ci-dessous et les résultats finaux obtenus en matière de récupération des ressources seront publiés en toute transparence pour que les intervenants puissent en prendre connaissance et les utiliser pour évaluer à la fois l'Office, les collectivités réglementées et les progrès globaux de la province par rapport aux objectifs de la LRREC.

Priorité stratégique n° 1 :

[Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources;](#)

Objectifs :	Mesures de rendement :
1. Publier les renseignements soumis dans le Registre sur les déchets et la récupération des ressources, à l'intention des entreprises, du public et du gouvernement 2. Aider les consommateurs à comprendre les programmes de récupération des ressources dans la province (y compris où recycler)	• Voir la section « Principales activités » à la page 15.

10 Mesures de rendement

Priorité stratégique n° 2 :

Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser;

Objectifs :

1. Élaborer, tenir à jour et améliorer les portails du Registre pour répondre aux besoins de l'Office et des utilisateurs
2. Réduire au minimum le fardeau en aidant les inscrits à s'inscrire et à déclarer dans le Registre
3. Fournir un soutien efficace au Registre à tous les inscrits dans chaque programme

Mesures de rendement :

- Suivi de la disponibilité, des versions et des améliorations
 - Cible : Aucune interruption imprévue
- Cible : Trois versions annuelles de Salesforce
- Cible : Six versions annuelles pour l'amélioration du système
- Suivi des incidents majeurs et production de rapports à ce sujet
- Suivi du nombre de rapports présentés comme étant complets et exacts, à la fois par programme de registre et entre programmes
- Suivi des premières impressions des services offerts par l'Office pour l'établissement des cibles de 2024 et 2025

Priorité stratégique n° 3

Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province

Objectifs :

1. Soutenir la collectivité réglementée par l'éducation, la sensibilisation et des communications efficaces et inclusives
2. Appliquer des cadres de conformité fondés sur les risques pour répartir efficacement les ressources de mise en conformité et d'application de la loi
3. Promouvoir des règles du jeu équitables pour la collectivité réglementée ainsi que le respect des exigences de rendement

Mesures de rendement :

- Suivi des premières impressions des inscrits à l'égard des documents d'éducation et de sensibilisation
- Suivi du nombre d'inscrits qui reçoivent des communications de l'Office concernant leurs exigences en matière de rapports
 - Cible : 100 %
- Suivi des niveaux d'activité liés à la conformité et suivi de la réactivité, y compris :
 - Exhaustivité des données soumises par les inscrits
 - Pourcentage des parties responsables inscrites
- Délai de réponse aux plaintes
 - Objectif : sous 7 jours
- Temps nécessaire pour fermer les dossiers de resquillage corroborés hautement prioritaires
 - Objectif : sous 90 jours
- Délai de réponse en cas de non-conformité corroborée
 - Objectif : sous 30 jours
- Suivi du nombre de resquilleurs amenés à se conformer par année
- Suivi de l'engagement avec les inscrits hautement prioritaires avant les échéances de déclaration
 - Cible : Mobilisation individuelle pour tous les inscrits hautement prioritaires
- Suivi de la vérification des rapports hautement prioritaires sur l'approvisionnement des producteurs et le rendement
 - Cible : vérification de tous les rapports annuels hautement prioritaires sur l'approvisionnement des producteurs d'ici la fin de l'année
 - Cible : vérification de tous les rapports annuels hautement prioritaires sur le rendement d'ici la fin de l'année

10 Mesures de rendement

Priorité stratégique n° 4 :

Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources.

Objectifs :

1. Améliorer la culture organisationnelle de l'Office afin de renforcer l'engagement du personnel et être un employeur de choix
2. Maintenir une gouvernance efficace pour appuyer la reddition de comptes au ministère, aux intervenants et aux Ontariens
3. Entreprendre des consultations, des activités de mobilisation pour les intervenants et des rapports annuels pour des raisons de responsabilisation et de transparence
4. Utiliser les données pour améliorer les programmes et la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisme

Mesures de rendement :

- Suivi de la mobilisation des employés de l'Office
 - Cible : Le niveau de mobilisation atteint ou dépasse les niveaux de 2019
- Suivi de la satisfaction des participants aux consultations, pour l'établissement des cibles de 2024 et 2025
- Suivi du recouvrement des coûts pour chaque programme de l'Office (p. ex., GDD, TIT/AV) afin de comparer les frais facturés à l'objectif de recouvrement des coûts
 - Cible : Frais facturés à moins de 10 % de la cible de recouvrement des coûts pour chaque programme



4711, rue Yonge, bureau 408
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 226-5113
Courriel : info@rpra.ca
www.rpra.ca